

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit : Virkon®

Synonymes : Virkon® non-US

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectant

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Antec International Limited
Windham Road
Chilton Industrial Estate
Sudbury / Suffolk - CO10 2XD
United Kingdom

Téléphone : +44(0)1787 377 305

Téléfax : +44(0)1787 310 846

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +352-3666-6543
: Téléphone en cas d'urgence ORFILA: +33 (0) 145 42 59 59
(centre anti-poison)

Remarques : Antec International Limited est une filiale entièrement propriété de Dupont (UK) Ltd.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Irritant R38: Irritant pour la peau.
Dangereux pour R41: Risque de lésions oculaires graves.
l'environnement R52: Nocif pour les organismes aquatiques.

Éléments d'étiquetage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545



Irritant

R38

Irritant pour la peau.

R41

Risque de lésions oculaires graves.

R52

Nocif pour les organismes aquatiques.

Composants sensibilisants

Contient: Peroxodisulfate de dipotassium / Contient

S 2

Conserver hors de la portée des enfants.

S22

Ne pas respirer les poussières.

S24/25

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un

appareil de protection des yeux/du visage.

S60

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Autres dangers

donnée non disponible

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

non applicable

Mélanges

Numéro d'enregistrement	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE	Classification conformément au Règlement 1272/2008 (CLP)	Concentration
-------------------------	---	--	---------------

Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium (No.-CAS70693-62-8) (No.-CE274-778-7)

01-2119485567-22	Xn;R22 C;R34 R52	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314	40 - 50 %
------------------	------------------------	---	-----------

Sodium Polyphosphate (No.-CAS68915-31-1) (No.-CE272-808-3)

	Xi;R36/37/38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	20 - 25 %
--	--------------	--	-----------

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (No.-CAS68411-30-3) (No.-CE270-115-0)

	Xn;R22 Xi;R38 R41	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	10 - 12 %
--	-------------------------	---	-----------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

Acide malique (No.-CAS6915-15-7) (No.-CE230-022-8)

	Xn;R22 Xi;R37/38 R41	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	7 - 10 %
--	----------------------------	--	----------

Acide sulfamidique (No.-CAS5329-14-6) (No.-CE226-218-8)

	Xi;R36/38 R52 R53	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412	4 - 6 %
--	-------------------------	--	---------

Peroxodisulfate de dipotassium (No.-CAS7727-21-1) (No.-CE231-781-8)

	O;R 8 Xn;R22 Xi;R36/37/38 R42/43	Ox. Sol. 3; H272 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334	< 1,1 %
--	---	---	---------

Sodium toluenesulfonate (No.-CAS12068-03-0) (No.-CE235-088-1)

	Xi;R36/38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	1 - 5 %
--	-----------	---	---------

Chlorure de sodium (No.-CAS7647-14-5) (No.-CE231-598-3)

	Xi;R36	Eye Irrit. 2; H319	1 - 5 %
--	--------	--------------------	---------

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
- Inhalation : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Si la victime ne respire plus: Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

Symptômes : Irritation

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

donnée non disponible

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Éviter la formation de poussière. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

Autres informations : Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Référence à d'autres sections

non applicable

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de toute contamination. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart de(s): Des matières combustibles

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Type Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	Remarques
---------------------------	---------------------------	-------------	------	-----------

Poussières (fraction alvéolaire et inhalable)

VME Fraction respirable.	5 mg/m3	01 2008	INRS (FR)	Valeur réglementaire contraignante (VRC)
VME Fraction alvéolaire.	10 mg/m3	01 2008	INRS (FR)	Valeur réglementaire contraignante (VRC)

Dose dérivée sans effet

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
 - : Type d'Application (Utilisation): Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Health Effect: Aigu(s) - effets systémiques
80 mg/kg
 - : Type d'Application (Utilisation): Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Health Effect: Aigu(s) - effets systémiques
Valeur: 50 mg/m3
 - : Type d'Application (Utilisation): Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Health Effect: Aigu(s) - effets locaux
Valeur: 0,449 mg/cm2
 - : Type d'Application (Utilisation): Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Health Effect: Aigu(s) - effets locaux
Valeur: 50 mg/m3
 - : Type d'Application (Utilisation): Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

Health Effect: Long terme - effets systémiques
20 mg/kg

- : Type d'Application (Utilisation): Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Health Effect: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,28 mg/m3
- : Type d'Application (Utilisation): Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Health Effect: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,28 mg/m3
- : Type d'Application (Utilisation): Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Health Effect: Aigu(s) - effets systémiques
40 mg/kg
- : Type d'Application (Utilisation): Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Health Effect: Aigu(s) - effets systémiques
Valeur: 25 mg/m3
- : Type d'Application (Utilisation): Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Health Effect: Aigu(s) - effets systémiques
10 mg/kg
- : Type d'Application (Utilisation): Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Health Effect: Aigu(s) - effets locaux
Valeur: 0,224 mg/cm2
- : Type d'Application (Utilisation): Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Health Effect: Aigu(s) - effets locaux
Valeur: 25 mg/m3
- : Type d'Application (Utilisation): Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Health Effect: Long terme - effets systémiques
10 mg/kg
- : Type d'Application (Utilisation): Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Health Effect: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,14 mg/m3
- : Type d'Application (Utilisation): Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Health Effect: Long terme - effets systémiques
Valeur: 10 mg/m3
- : Type d'Application (Utilisation): Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Health Effect: Long terme - effets locaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

Valeur: 0,14 mg/m³

La concentration prévisible sans effet

- : Valeur: 0,022 mg/l
Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium : Compartiment: Eau douce
- : Valeur: 0,002 mg/l
Compartiment: Eau de mer
- : Valeur: 0,0109 mg/l
Compartiment: Utilisation/dégagement intermittent
- : Valeur: 0,017 mg/l
Compartiment: Sédiment d'eau douce
- : Valeur: 0,017 mg/kg
Compartiment: Sédiment d'eau douce
- : Valeur: 0,00174 mg/kg
Compartiment: Sédiment marin
- : Valeur: 0,885 mg/kg
Compartiment: Sol
- : Valeur: 108 mg/l
Compartiment: Installations de traitement des eaux usées

Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation par aspiration du poste de travail lorsque le produit en vrac est manipulé.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains : Matériel: Gants en caoutchouc
- Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins: Tablier Bottes Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.
- Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : poudre
- Couleur : rose clair

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

Odeur	: de citron
pH	: 2,4 - 2,7
Point d'éclair	: n'a pas de point d'éclair
Densité relative	: 1,07
Hydrosolubilité	: 65 g/l à 20 °C

Autres informations

donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	donnée non disponible
Stabilité chimique	donnée non disponible
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Exposition à l'humidité.
Matières incompatibles	: Des bases fortes Des matières combustibles
Produits de décomposition dangereux	: Dioxyde de soufre Chlore L'oxygène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 / rat : 4 123 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
DL50 / rat : 500 mg/kg
- Sodium Polyphosphate
DL50 / rat : 3 053 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 / rat : 3,7 mg/l

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
CL50 / rat : > 5 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

DL50 / rat : > 2 000 mg/kg

Irritation de la peau

Résultat: irritation modérée de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
lapin
Classification: Provoque des brûlures.
Résultat: Corrosif
- Sodium Polyphosphate
animaux (espèce non spécifiée)
Classification: N'est pas classé comme irritant
Résultat: irritation légère

Irritation des yeux

Classification: Risque de lésions oculaires graves.

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
lapin
Classification: Corrosif
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

cochon d'Inde

Résultat: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Buehler Test

cochon d'Inde

Résultat: Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes.

Méthode: Essai de Maximalisation

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
cochon d'Inde
Classification: Pas un sensibilisant de la peau.
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Il y a des rapports rares ou peu concluants de sensibilisation de la peau chez l'homme. Il n'y a pas de rapports de sensibilisation respiratoire chez l'homme.

Toxicité à dose répétée

- Sodium Polyphosphate
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
- Sodium toluenesulfonate
Oral(e) rat
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Evaluation des propriétés mutagènes

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

- Sodium Polyphosphate
L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques chez les animaux.
- Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
- Acide malique
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
- Peroxodisulfate de dipotassium
Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagène.
- Sodium toluenesulfonate
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Evaluation de la cancérogénicité

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
donnée non disponible
- Sodium Polyphosphate
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.
- Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
- Acide malique
N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
- Peroxodisulfate de dipotassium
donnée non disponible
- Sodium toluenesulfonate
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
- Chlorure de sodium
donnée non disponible

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
donnée non disponible
- Sodium Polyphosphate
Pas toxique pour la reproduction
- Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
Pas toxique pour la reproduction
- Acide malique
Pas toxique pour la reproduction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

- Peroxodisulfate de dipotassium
donnée non disponible
- Sodium toluenesulfonate
donnée non disponible
- Chlorure de sodium
donnée non disponible

Evaluation des propriétés tératogènes

- Sodium Polyphosphate
Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.
- Peroxodisulfate de dipotassium
donnée non disponible
- Chlorure de sodium
donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité pour le poisson

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
CL50 / 96 h / Cyprinodon variegatus: 1,09 mg/l

Toxicité des plantes aquatiques

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
CE50r / 72 h / Algues: > 1 mg/l

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

- Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
CE50 / 48 h / Daphnie: 3,5 mg/l

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Devrait être biodégradable

Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

donnée non disponible

Autres effets néfastes

donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- Emballages contaminés : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Autres informations : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

donnée non disponible

Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

- R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R52 Nocif pour les organismes aquatiques.
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H en section 3.

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



Virkon®

Version 2.3

Date de révision 30.05.2011

Réf.130000032545

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.